

# L'INFIRMIERE – en gériatrie – en EHPAD

**Profession** : Il, elle donne des soins sur prescription médicale, ou en application de son rôle propre (soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie).

L'exercice de la profession comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.

Il, elle exerce son activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif.

## **Infirmière en maison de retraite , en gériatrie**

En établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), l'infirmière s'occupe du maintien, de l'amélioration de l'état de santé et de l'autonomie des patients en leur prodiguant des soins. Elle doit adapter la prise en charge en fonction des particularités de chacun d'entre eux.

La spécificité des services de gériatrie est qu'ils sont des lieux de vie pour des personnes âgées dépendantes, ce qui implique un rôle relationnel majeur envers les résidents et leurs familles ou proches, dans le cadre du projet de vie institutionnel. L'infirmière doit élaborer et mettre en œuvre les projets de vie individuels des résidents : l'objectif premier est une bonne prise en considération du résident pour préserver la continuité de la vie et l'autonomie de la personne

Le développement des pathologies de type Alzheimer renforce les besoins de compétences spécifiques par rapport aux objectifs d'accompagnement des projets de vie, de maintien / stimulation des capacités cognitives, de socialisation.

L'infirmière en EHPAD doit être capable de :

- Prendre en charge un grand nombre de résidents
- Détecter l'urgence et d'y faire face en prenant les initiatives qui s'imposent.
- Assurer l'encadrement d'une importante équipe d'aides-soignant(e)s
- Encadrer les stagiaires (IDE, AS, BEP)

## **Activités principales :**

- Recueil des données cliniques, des besoins et des attentes de la personne et de son entourage
- Établissement du projet de soins et de la planification des activités infirmières pour le patient
- Réalisation, contrôle des soins infirmiers et accompagnement de la personne et de son entourage
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des patients
- Assistance technique lors de soins réalisés par le médecin
- Information et éducation de la personne et de son entourage
- Rédaction et mise à jour du dossier du patient
- Accueil et encadrement pédagogique des stagiaires et des personnels placés sous sa responsabilité
- Coordination et organisation des activités et des soins concernant un patient ou un groupe de patients pendant l'hospitalisation et lors de sa sortie
- Réalisation d'études et de travaux de recherche et veille professionnelle
- Gestion et contrôle des produits, des matériels et des dispositifs médicaux
- Mise en œuvre des procédures d'élimination des déchets

**Savoir-faire requis :**

- Être capable d'anticipation (prévoir les activités des autres personnels soignants, prévoir les périodes sans médecin)
- Évaluer l'état de santé et le degré d'autonomie de la personne
- Effectuer et formaliser le diagnostic infirmier et décider de la réalisation des soins relevant de son initiative
- Réaliser les soins infirmiers et les activités thérapeutiques adaptés aux situations en respectant les protocoles d'hygiène et les règles de bonnes pratiques
- Identifier les situations d'urgence ou de crise et y faire face par des actions adaptées
- Créer une relation de confiance avec le patient et son entourage
- Planifier et organiser son temps et celui de ses collaborateurs dans le cadre du travail d'équipe
- Évaluer la qualité des pratiques et les résultats des soins infirmiers
- Élaborer et utiliser des protocoles de soins concernant le rôle infirmier
- Travailler en équipe interprofessionnelle
- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins
- Conduire des entretiens de soutien d'aide
- Éduquer, conseiller le patient et l'entourage en vue d'une démarche d'autonomisation

**Aptitudes :** La profession d'infirmière demande de la rigueur, de la maîtrise de soi, le sens des responsabilités, de la disponibilité, de la patience et du respect, des capacités d'analyse et d'initiative.

Elle requiert le goût du contact, du travail en équipe. Une certaine habileté manuelle et des capacités d'écoute sont aussi essentielles.

**Formation :** L'accès se fait sur concours après le bac, sur des épreuves de culture générale, des tests psychotechniques, et un entretien de motivation. Pour les aides-soignant(e)s ayant 3 ans d'exercice l'épreuve d'admission est différente.

La formation dure trois ans : 2100 heures de théorie, 2100 heures de stage et 900 heures de travaux personnels.

**Diplôme** : A l'issue de la formation, le Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère), DEI, s'acquiert par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement, la validation de l'ensemble des compétences en situation et la validation des actes, activités ou techniques réalisées en situation réelle ou simulée.

**Suite au concours** et à l'intégration dans un **institut de formation de soins infirmiers (IFSI)**, les études d'infirmière se partagent entre la formation théorique et clinique.

Grâce à la réforme LMD (licence / master / doctorat), le diplôme d'Etat d'infirmière permet de décrocher, en fin de formation, **un titre avec le grade d'une licence (bac+3)**.

La formation d'infirmière est organisée sur la base d'alternance de cours à l'institut de formation de soins infirmiers et de stages en établissements publics et privés, extra-hospitaliers et hospitaliers.

**Elle se déroule sur 3 ans, soit 6 semestres :**

2100 heures de modules d'enseignement en IFSI de 35 heures hebdomadaires.

2100 heures de stages sur la base de 35 heures par semaine (15 semaines durant la 1ère année, 20 semaines au cours de la 2ème année et 25 semaines dans le cadre de la 3ème année).

900 heures environ de travail complémentaire personnel, soit environ 300 heures par an. Les étudiantes bénéficient de 27 semaines de vacances (2 semaines au printemps, 5 semaines en été et 2 semaines en hiver).

Au travers de **6 unités d'enseignement**, la future IDE acquiert toutes les connaissances théoriques, qu'elle pourra réinvestir dans sa pratique professionnelle.

- Sciences humaines, sociales et droit : psychologie, anthropologie, santé publique, éthique, déontologie...
- Sciences biologiques et médicales : biologie, handicap, processus traumatiques, inflammatoires, tumoraux, hygiène, pharmacovigilance...
- Sciences et techniques infirmières (les fondements et les méthodes) : projet de soins infirmiers, organisation de travail, démarche clinique infirmière...
- Sciences et techniques infirmières (les interventions) : soins de confort, soins relationnels, soins préventifs et éducatifs, soins d'urgence, soins palliatifs...
- Intégration des savoirs et posture professionnelle : accompagnement de la personne dans la réalisation de soins quotidiens, évaluation d'une situation clinique...
- Méthodes de travail : anglais et technologies de l'informatique et de la communication.